

DOSSIER LGF

Toujours en instruction, les plaidoiries devraient commencer courant premier semestre 2004

TVA 5,5 %

Toujours en attente, malgré l'accord de l'Allemagne mais attention le bout du chemin n'est pas pour tout de suite. Petit rappel l'élargissement de l'Europe à 25, risque encore de compliquer le principe, il faut un accord unanime à 15 c'était difficile alors à 25 je ne vous en parle même pas!! Ce qui était intéressant pour nous c'était le passage immédiat pour obtenir un 13ème mois complet tout de suite, à la vitesse où ça avance nous aurons un 13ème mois complet depuis belle lurette quand la TVA baissera, enfin cela bénéficiera au nouveau qui ne l'oublions pas doivent actuellement attendre 4 ans pour obtenir un treizième mois complet. (ouverture des droits, avoir 1 an de présence au 30 novembre de l'année de référence)

BAISSE DES CHARGES

1,5 MD, cadeau du gouvernement, quel retour pour les salariés ??? Nous sommes déjà au plus bas et l'employeur bénéficie déjà de toutes les exonérations possibles, RTT Aubry, Fillon, etc...

LES ELECTIONS

L'année 2004 est une année où une grande partie des cafs CFDT vont avoir leurs renouvellements pas moins de 12 établissements, si pour certaines cela

devraient bien se passer pour d'autres nous avons quelques craintes, j'attire tout particulièrement l'attention de nos représentants CFDT sur le devenir des sites, vous avez un mandat donné par les salariés lors des élections, ils vous ont fait confiance pour les représenter en cas de problème n'hésitez pas à interpeller vos Délégués Nationaux, où en cas d'urgence la Coordination CFDT au : 04.77.32.88.24, Dalila et Marie Claude se feront un point d'honneur à apporter et à vous orienter vers un interlocuteur pour solutionner votre problème ou vous apporter tout simplement une réponse.

⇒ A ce jour la **Cafétéria d'ANNECY BROGNY** vient de réaliser ces élections, résultat : 2 titulaires CFDT (11 voix), 1 suppléant CFDT (10 voix), 1 suppléant FO avec... 1 voix : la sienne !!!

Nous n'avons pas réussi à trouver une quatrième personne pour compléter la liste CFDT avec les candidats restants. Il faut tout mettre en œuvre pour présenter des listes complètes : 2 titulaires, 2 suppléants pour éviter ce genre de problème.

⇒ **Cafétéria de TARBES** : 2 titulaires, 2 suppléants pas de souci particulier si ce n'est le directeur qui a absolument voulu voter !!! Courrier de notre part pour lui rappeler les règles en matière d'élection. Le directeur qui est cadre ne vote pas dans le collège des employés, agent de maîtrise.

(directeur = chef d'établissement)

⇒ **Cafétéria PAU SM** : 2 titulaires, 2 suppléants, liste complète CFDT.

⇒ **Cafétéria LE PUY VALS** : 2 titulaires, 2 suppléants, liste complète CFDT.

Prochaines élections :

Cafétéria Annemasse, Valence Sud, Istres, Arles, Tassin la Demi Lune, Marseille Prado, Oyonnax, Pau les car. Marseille La Valentine : attente de la réouverture suite à la rénovation.

Nos craintes se portent sur les Cafétérias :

◆ **Valence Sud** où nous avons en face une liste CGT

◆ **Annemasse** où il ne reste que 2 délégués et dont l'établissement vient de s'agrandir suite à la rénovation du site

◆ **Istres** où nous n'avons pas beaucoup de retour d'info,

◆ Pour **Tassin la Demi Lune** suite au problème de représentation non retranscrite sur le PV des élections, l'établissement était étiqueté sans appartenance ? Cela devrait rentrer dans l'ordre lors de renouvellement courant décembre.

NOUVELLE CAFETERIA :

BEZIER où la CFDT présente une liste complète. Election prévue pour le 12 mars 2004.

FERMETURE

Fermeture de la Cafétéria d'AIX LES BAINS le 1^{er} mars. Cellule de reclassement activée jusqu'en juin. A l'heure actuelle 3 salariés sur 12 sont reclassés.

FORMATION ANNUELLE

Prévue du 2 au 4 juin 2004 à BIERVILLE, présence Obligatoire d'au moins 1 délégué par site.

En cas d'impossibilité me contacter au : 06.74.41.79.48


BRANCHE

Enfin une grille de salaire, elle est ce qu'elle est mais à le mérite d'exister. Actuellement, les négociations ont repris, dans le dernier semestre, rencontre pour réactualiser la grille suite à l'évolution du SMIC de juillet comme stipulé dans l'accord.

Où en êtes vous de vos remises à niveau par rapport aux classifications ?

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE, NAO

La CFDT n'est pas signataire de la négociation sur les salaires, nous ne pouvons valider la seule augmentation des employés responsables, puisque pour les salariés au SMIC c'est l'effet grille qui va s'appliquer, puis l'effet réactualisation SMIC, nos camarades qui devaient apporter une opposition forte à l'extension suite à la signature de la CFDT n'ont comme à leur habitude rien fait (rien ne sert de crier, faut-il encore mettre à exécution son désaccord), pour tous les autres non impactés par la grille et le SMIC, 1,5 % au mois de septembre ce qui représente 0,50 % d'augmentation lissé sur 12 mois, le passage en automatique correspond à la LOI puisque un accord fait pour être appliqué. La réactualisation de l'indemnité repas (8,96 € à 9,15 €) valeur plateau s'accompagne de restrictions !!!

 **Petit rappel** : le coût de la vie se monte à 2,3, il était convenu de ne rien signer en dessous depuis déjà quelques années les négociations sont en dessous du coût de la vie :

- 2001 = 0,50 % (mars 2001)

- 2002 = 0,90 % (mars 2002)

- 2003 = 0,50 % (mars 2003)

- 2003 = 1,50 % (septembre 2003)

- 2004 = 1,5 % (septembre 2004)